

CIRDI Centre international
pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Dix-septième rapport annuel 1982/1983



CIRDI
Dix-septième rapport annuel 1982/1983

Table des matières

	<i>Page</i>
Lettre de transmission	2
Introduction du Secrétaire général	3
Membres	3
Seizième session annuelle du Conseil administratif	3
Différends soumis au Centre	3
Activités promotionnelles	5
Règlements	5
Le CIRDI en tant qu'autorité chargée de désigner un arbitre en dehors du CIRDI	5
Finances	5

Annexes

1. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention	6
2. Membres du Conseil administratif et principaux fonctionnaires du Centre ...	8
3. Listes de conciliateurs et d'arbitres	9
4. Dispositions relatives au CIRDI dans les accords internationaux et les lois nationales relatives aux investissements	22
5. Résolutions du Conseil administratif	24
6. Etats financiers	25
7. Publications du CIRDI	27

Centre international pour le règlement des
différends relatifs aux investissements

Le 1^{er} septembre 1983

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 4(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, requis par l'article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Ce dix-septième rapport annuel couvre l'exercice allant du 1^{er} juillet 1982 au 30 juin 1983.

Le rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'article 18 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



H. Golsong
Secrétaire général

Monsieur A. W. Clausen
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des
différends relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Le présent rapport annuel est le troisième que j'ai l'honneur de présenter au Conseil administratif. Ce sera aussi le dernier.

Le Conseil administratif m'a confié, en 1980, les fonctions de Secrétaire général pour la période normale de six ans. Etant récemment entré dans un cabinet juridique privé à Washington, j'ai décidé de démissionner de mon poste; ma démission prendra effet le 30 septembre 1983.

Pendant mes trois années au CIRDI, j'ai vu celui-ci jouer un rôle de plus en plus important comme organe de règlement des différends. Avec mes collaborateurs, j'ai fait de mon mieux pour favoriser cette tendance par des activités promotionnelles et en donnant aux gouvernements et aux investisseurs des avis sur la structure et les règlements du Centre.

Si j'ai agi ainsi, ce n'est pas seulement à cause de mes fonctions au Centre mais également parce que je suis personnellement convaincu qu'il offre le cadre le plus équilibré et le plus efficace qui soit pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Comme, dans la conjoncture mondiale actuelle, les investissements à l'étranger ne feront que gagner en importance, le CIRDI devrait présenter un intérêt pratique de plus en plus grand.

Ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport, le nombre de différends soumis au CIRDI pour règlement a sensiblement augmenté pendant l'année écoulée. Cependant, on ne saurait mesurer l'efficacité du Centre au seul nombre d'affaires enregistrées ou ayant fait l'objet d'une décision. Le Centre joue un rôle beaucoup plus important dans la mesure où ses clauses relatives au règlement des différends ou le simple dépôt d'une requête favorisent les règlements à l'amiable.

Le nombre d'Etats membres a continué d'augmenter pendant l'exercice 83. L'adhésion

la plus notable a été celle du Paraguay, qui est le premier pays d'Amérique latine à avoir ratifié la Convention du CIRDI. Je suis convaincu que d'autres pays de la région suivront bientôt cet exemple. Je me suis également entretenu des avantages qu'offrait le CIRDI avec des représentants de la République populaire de Chine.

Je reste un partisan résolu de la conciliation et de l'arbitrage, en particulier par l'intermédiaire du CIRDI, en tant que méthode de règlement des différends et j'espère pouvoir soutenir les objectifs de la Convention du Centre dans mes nouvelles fonctions.

Membres

Le 7 janvier 1983 le Paraguay a déposé son instrument de ratification, devenant ainsi le premier pays d'Amérique latine ayant adhéré à la Convention. Le 22 juillet 1983 Israël a déposé son instrument de ratification, ce qui a porté à 83 le nombre d'Etats contractants. Le nombre d'Etats signataires est toujours de 88. Une liste complète des Etats contractants et signataires de la Convention figure à l'Annexe 1.

Seizième session annuelle du Conseil administratif

La Seizième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue le 8 septembre 1982 à Toronto (Canada), à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale. Au cours de cette session, le Conseil a approuvé le Seizième rapport annuel sur les activités du Centre et le budget pour l'exercice 83. Les résolutions pertinentes sont reproduites à l'Annexe 5.

Différends soumis au Centre¹

Pendant l'exercice écoulé, le Secrétaire gé-

¹ L'annexe 6 du Quinzième rapport annuel contient des renseignements sur la procédure relative à toutes les requêtes d'arbitrage présentées au Centre au 30 juillet 1981.

néral a enregistré trois requêtes d'arbitrage et une requête en conciliation. Les deux procédures d'arbitrage instituées en 1981 sont toujours en cours.

A) *Procédures d'arbitrage*

1) *AMCO Asia Corporation, Pan American Development Ltd. et P.T. AMCO Indonesia c. le Gouvernement indonésien (Affaire ARB/81/1)*

Le 25 juin 1982 les Requérants déposent leur mémoire et les documents justificatifs s'y rapportant.

Le 28 septembre 1982 le Défendeur demande la présentation de pièces supplémentaires par les Requérants.

Le 30 décembre 1982 le Défendeur présente son contre-mémoire et les documents justificatifs s'y rapportant. Dans ce contre-mémoire le Défendeur soulève une exception d'incompétence.

Le 31 janvier 1983 la procédure sur le fond est suspendue conformément à l'Article 41(3) du Règlement d'arbitrage et le Tribunal accorde aux Requérants jusqu'au 21 février 1983 (délai prorogé de sept jours le 18 février 1983) pour déposer leur réponse au déclinatoire de compétence.

Le 28 février 1983 les Requérants soumettent leur réponse au contre-mémoire et les documents justificatifs s'y rapportant.

Le 1^{er} avril 1983 le Tribunal rend une décision en vertu de laquelle le déclinatoire de compétence sera considéré comme une question préliminaire et fixe les délais suivants : 25 avril 1983 pour le dépôt par le Défendeur de sa réplique à la réponse des Requérants au déclinatoire de compétence; 23 mai 1983 pour le dépôt par les Requérants de leur duplique. Une session aura lieu à Paris à partir du 28 juin 1983.

Le 26 avril 1983 le Défendeur dépose ses observations sur la compétence.

Le 23 mai 1983 les Requérants déposent leur duplique et les documents justificatifs s'y rapportant.

Du 28 au 30 juin 1983 une audience orale a lieu à Paris portant sur des exceptions à la compétence du Tribunal.

2) *Klöckner Industrie Anlagen GmbH, Klöckner Belge, S.A. et Klöckner Handelsmaatschappij B.V. c. la République Unie du Cameroun et la Société camerounaise*

des engrais (SOCAME) S.A. (Affaire ARB/81/2)

Le 16 juillet 1982 le Tribunal rend l'Ordonnance de procédure No 2.

Le 8 novembre 1982 le Centre reçoit la réponse des Requérants au contre-mémoire et les documents justificatifs s'y rapportant.

Le 8 décembre 1982 le Tribunal rend l'Ordonnance de procédure No 3.

Le 23 mars 1983 le Centre reçoit la réplique des Défendeurs et les documents justificatifs s'y rapportant.

Le 8 avril 1983 le Tribunal rend l'Ordonnance de procédure No 4.

Le 25 avril 1983 la deuxième session du Tribunal est tenue à Paris en présence des parties. Le Tribunal rend l'Ordonnance de procédure No 5.

3) *Société ouest-africaine des bétons industriels (SOABI) c. l'Etat sénégalais (Affaire ARB/82/1)*

Le 5 novembre 1982 le Secrétaire général enregistre une requête introductive d'une instance d'arbitrage.

Le 1^{er} mars 1983 M. Keba M'Baye (de nationalité sénégalaise), nommé par le Sénégal, accepte sa nomination d'arbitre.

Le 15 mars 1983 le Baron Jean Van Houtte (de nationalité belge), nommé par la SOABI, accepte sa nomination d'arbitre.

Le 17 février 1983 le Centre reçoit une communication des deux parties désignant M. Pierre Lalive (de nationalité suisse) comme tiers arbitre. Le 18 avril 1983 M. Lalive refuse sa nomination. Le même jour, le Secrétaire général invite les deux parties à nommer un autre tiers arbitre.

4) *Swiss Aluminium Limited (ALUSUISSE) S.A. et Icelandic Aluminium Company Limited (ISAL) c. le Gouvernement islandais (Affaire ARB/83/1)*

Le 16 juin 1983 le Secrétaire général enregistre une requête introductive d'une instance d'arbitrage.

5) *The Liberian Eastern Timber Corporation c. le Gouvernement de la République du Libéria (Affaire ARB/83/2)*

Le 21 juin 1983 le Secrétaire général enregistre une requête introductive d'une instance d'arbitrage.

B) Procédures de conciliation

La *SEDITEX Engineering Beratungsgesellschaft für die Textilindustrie m.b.H. c. le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar (Affaire CONC/82/1)*

Le 5 octobre 1982 le Secrétaire général enregistre une requête introductive d'une instance de conciliation. Dans cette requête, SEDITEX nomme M. David McGovern (Etats-Unis) comme conciliateur.

Le 25 février 1983 Madagascar nomme M. Honoré Rakotomanana (de nationalité malgache) comme conciliateur.

Le 13 mars 1983 la procédure est suspendue à la demande de SEDITEX.

Le 20 juin 1983 SEDITEX demande au Centre d'arrêter la procédure.

Activités promotionnelles

Le Centre a publié une collection complète de traités bilatéraux relatifs à la promotion et à la protection des investissements (voir l'Annexe 4).

Le Secrétaire général a participé aux réunions ci-après, au cours desquelles il a fait des exposés sur le CIRDI :

- Octobre 1982, New Delhi, Association internationale du Barreau.
- Décembre 1982, Madrid, Séminaire hispano-américain sur l'arbitrage commercial international, sous les auspices du Conseil supérieur des Chambres espagnoles officielles du commerce, de l'industrie et de la navigation et de la Banque interaméricaine de développement.
- Février 1983, Cologne, Fédération allemande d'industries.
- Mai 1983, New York, Institut du droit et des affaires.

Le Centre a publié deux brochures distinctes contenant respectivement le Règlement de conciliation et le Règlement d'arbitrage, ainsi que des extraits pertinents du Règlement administratif et financier et du Règlement d'introduction des instances. Les Notes contenues dans le document publié sous la cote CIRDI/4/Rev. 1 ne figurent pas dans ces brochures.

Des gouvernements et des investisseurs potentiels ont demandé au Centre des conseils sur la rédaction de clauses relatives au règlement des différends et sur les modifications à apporter en conséquence au droit interne. Le CIRDI donne également des avis à des Etats

non contractants sur des questions qui doivent être résolues préalablement à la signature et à la ratification de la Convention.

En janvier 1983 le CIRDI a publié sa première note d'information, pour mettre à jour les renseignements contenus dans le Rapport annuel.

Règlements

Conformément à l'Article 13(1) du Règlement administratif et financier, le Secrétaire général, avec l'approbation du Président a, le 1^{er} avril 1983, porté les honoraires quotidiens des conciliateurs et arbitres à 600 DTS. Ces honoraires continueront d'être payables en dollars EU. L'équivalent en dollars de tout montant en DTS dû pour des activités exercées pendant un trimestre civil donné sera déterminé en fonction de la contre-valeur du DTS en dollars au premier jour dudit trimestre, telle qu'elle est publiée par le Fonds monétaire international.

Le CIRDI en tant qu'autorité chargée de désigner un arbitre en dehors du CIRDI

Le Secrétaire général a accepté d'être l'autorité chargée de désigner le tiers arbitre en vertu de clauses prévoyant un arbitrage *ad hoc*, telles notamment celles que l'on trouve dans les accords d'emprunts sur le marché des eurodevises.

Finances

Les Etats financiers du Centre pour l'exercice 83 figurent à l'Annexe 6. Les dépenses du Centre ont été une fois encore entièrement couvertes par la Banque mondiale qui a fourni gratuitement des services, locaux et matériels en vertu du Mémoire sur les arrangements administratifs conclus entre la Banque et le Centre en février 1967², et par les recettes provenant de la vente de publications. Il n'a donc pas été nécessaire de demander aux Etats contractants de financer des dépenses excédentaires en vertu de l'Article 17 de la Convention.

Les dépenses du Centre liées aux procédures d'arbitrage en cours sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à verser de temps à autre des acomptes afin de couvrir ces dépenses.

² Dont le texte figure à l'Annexe 5 au Premier rapport annuel, sous la cote AC(IM)RES/3.

Annexe 1

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention

(au 30 juin 1983)

Les 88 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé la Convention aux dates indiquées. Le nom des 83 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification est en majuscules et les dates du dépôt ainsi que de l'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.¹

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
AFGHANISTAN	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juil. 1968
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	27 jan. 1966	18 avr. 1969	18 mai 1969 ²
ARABIE SAOUDITE	28 sept. 1979	8 mai 1980	7 juin 1980
Australie	24 mars 1975		
AUTRICHE	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
BANGLADESH	20 nov. 1979	27 mars 1980	26 avr. 1980
Barbade	13 mai 1981		
BELGIQUE	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
BENIN	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
BOTSWANA	15 jan. 1970	15 jan. 1970	14 fév. 1970
BURUNDI	17 fév. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
CAMEROUN	23 sept. 1965	3 jan. 1967	2 fév. 1967
CHYPRE	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
COMORES	26 sept. 1978	7 nov. 1978	7 déc. 1978
CONGO, REPUBLIQUE POPULAIRE DU	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
COREE, REPUBLIQUE DE	18 avr. 1966	21 fév. 1967	23 mars 1967
Costa Rica	29 sept. 1981		
COTE D'IVOIRE	30 juin 1965	16 fév. 1966	14 oct. 1966
DANEMARK	11 oct. 1965	24 avr. 1968	24 mai 1968 ³
EGYPTE, REPUBLIQUE ARABE D'	11 fév. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
El Salvador	9 juin 1982		
EMIRATES ARABES UNIS	23 déc. 1981	23 déc. 1981	22 jan. 1982
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Ethiopie	21 sept. 1965		
FIDJI	1 ^{er} juil. 1977	11 août 1977	10 sept. 1977
FINLANDE	14 juil. 1967	9 jan. 1969	8 fév. 1969
FRANCE	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967
GABON	21 sept. 1965	4 avr. 1966	14 oct. 1966
GAMBIE	1 ^{er} oct. 1974	27 déc. 1974	26 jan. 1975
GHANA	26 nov. 1965	13 juil. 1966	14 oct. 1966
GRECE	16 mars 1966	21 avr. 1969	21 mai 1969
GUINEE	27 août 1968	4 nov. 1968	4 déc. 1968
GUYANE	3 juil. 1969	11 juil. 1969	10 août 1969
HAUTE-VOLTA	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
ILES SALOMON	12 nov. 1979	8 sept. 1981	8 oct. 1981
INDONESIE	16 fév. 1968	28 sept. 1968	28 oct. 1968
IRLANDE	30 août 1966	7 avr. 1981	7 mai 1981
ISLANDE	25 juil. 1966	25 juil. 1966	14 oct. 1966
ISRAËL	16 juin 1980	22 juin 1983	22 juil. 1983
ITALIE	18 nov. 1965	29 mars 1971	28 avr. 1971
JAMAIQUE	23 juin 1965	9 sept. 1966	14 oct. 1966
JAPON	23 sept. 1965	17 août 1967	16 sept. 1967

(à suivre)

¹ La Convention fut signée au nom de la République de Chine le 13 janvier 1966 et fut ratifiée le 10 décembre 1968. Lors de sa quatorzième session annuelle, tenue le 2 octobre 1980, le Conseil administratif a examiné une communication reçue de la République populaire de Chine, a décidé que la République de Chine serait retirée de la liste des Etats contractants et a noté qu'en attendant que le Gouvernement de la République populaire de Chine aie étudié la possibilité d'adhérer à la Convention, la Chine n'était pas Etat contractant.

² Lors du dépôt de son instrument de ratification, l'Allemagne a déclaré que la Convention s'applique également au Land Berlin.

³ Par notification reçue le 15 mai 1968 le Danemark a exclu les Iles Féroë, par notification reçue le 30 octobre 1968 le Danemark a étendu l'application de la Convention aux Iles Féroë à compter du 1^{er} janvier 1969.

Annexe 1 (suite)

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
JORDANIE	14 juil. 1972	30 oct. 1972	29 nov. 1972
KENYA	24 mai 1966	3 jan. 1967	2 fév. 1967
KOWEÏT	9 fév. 1978	2 fév. 1979	4 mars 1979
LESOTHO	19 sept. 1968	8 juil. 1969	7 août 1969
LIBERIA	3 sept. 1965	16 juin 1970	16 juil. 1970
LUXEMBOURG	28 sept. 1965	30 juil. 1970	29 août 1970
MADAGASCAR	1 ^{er} juin 1966	6 sept. 1966	14 oct. 1966
MALAISIE	22 oct. 1965	8 août 1966	14 oct. 1966
MALAWI	9 juin 1966	23 août 1966	14 oct. 1966
MALI	9 avr. 1976	3 jan. 1978	2 fév. 1978
MAROC	11 oct. 1965	11 mai 1967	10 juin 1967
MAURICE	2 juin 1969	2 juin 1969	2 juil. 1969 ⁴
MAURITANIE	30 juil. 1965	11 jan. 1966	14 oct. 1966
NEPAL	28 sept. 1965	7 jan. 1969	6 fév. 1969
NIGER	23 août 1965	14 nov. 1966	14 déc. 1966
NIGERIA	13 juil. 1965	23 août 1965	14 oct. 1966
NORVEGE	24 juin 1966	16 août 1967	15 sept. 1967
NOUVELLE-ZELANDE	2 sept. 1970	2 avr. 1980	2 mai 1980 ⁵
OUGANDA	7 juin 1966	7 juin 1966	14 oct. 1966
PAKISTAN	6 juil. 1965	15 sept. 1966	15 oct. 1966
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	20 oct. 1978	20 oct. 1978	19 nov. 1978
PARAGUAY	27 juil. 1981	7 jan. 1983	6 fév. 1983
PAYS-BAS	25 mai 1966	14 sept. 1966	14 oct. 1966 ⁶
PHILIPPINES	26 sept. 1978	17 nov. 1978	17 déc. 1978
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	26 août 1965	23 fév. 1966	14 oct. 1966
ROUMANIE	6 sept. 1974	12 sept. 1975	12 oct. 1975
ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	26 mai 1965	19 déc. 1966	18 jan. 1967 ⁷
RWANDA	21 avr. 1978	15 oct. 1979	14 nov. 1979
SAMOA OCCIDENTAL	3 fév. 1978	25 avr. 1978	25 mai 1978
SENEGAL	26 sept. 1966	21 avr. 1967	21 mai 1967
SEYCHELLES	16 fév. 1978	20 mars 1978	19 avr. 1978
SIERRA LEONE	27 sept. 1965	2 août 1966	14 oct. 1966
SINGAPOUR	2 fév. 1968	14 oct. 1968	13 nov. 1968
SOMALIE	27 sept. 1965	29 fév. 1968	30 mars 1968
SOUAZILAND	3 nov. 1970	14 juin 1971	14 juil. 1971 ⁸
SOUDAN	15 mars 1967	9 avr. 1973	9 mai 1973
SRI LANKA	30 août 1967	12 oct. 1967	11 nov. 1967
SUEDE	25 sept. 1965	29 déc. 1966	28 jan. 1967
SUISSE	22 sept. 1967	15 mai 1968	14 juin 1968
TCHAD	12 mai 1966	29 août 1966	14 oct. 1966
TOGO	24 jan. 1966	11 août 1967	10 sept. 1967
TRINITE-ET-TOBAGO	5 oct. 1966	3 jan. 1967	2 fév. 1967
TUNISIE	5 mai 1965	22 juin 1966	14 oct. 1966
YUGOSLAVIE	21 mars 1967	21 mars 1967	20 avr. 1967
ZAIRE	29 oct. 1968	29 avr. 1970	29 mai 1970
ZAMBIE	17 juin 1970	17 juin 1970	17 juil. 1970

⁴Jusqu'à l'indépendance de Maurice le 12 mars 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

⁵Lors du dépôt de son instrument de ratification, la Nouvelle-Zélande a, en vertu de l'Article 70 de la Convention, exclu de son champ d'application les Iles Cook, Niue et Tokelau.

⁶Les Pays-Bas, lors du dépôt de leur instrument de ratification, ont limité l'application de la Convention au Royaume en Europe. Par une notification reçue le 22 mai 1970, les Pays-Bas ont retiré cette limitation et ont ainsi étendu l'application de la Convention au Suriname et aux Antilles néerlandaises. Le Suriname étant devenu indépendant le 25 novembre 1975, la Convention a cessé d'être applicable au Suriname dès cette date.

⁷Le Royaume-Uni, en vertu de l'Article 70 de la Convention, exclut de son champ d'application les territoires figurant ci-dessous pour les relations internationales desquels il est responsable: Jersey, Ile de Man, Rhodésie du Sud, Brunei, Territoire britannique de l'Océan Indien, Iles Pitcairn, Territoire antarctique britannique, Zones des bases souveraines à Chypre, et Nouvelles-Hébrides. Par une notification reçue le 27 juin 1979 le Royaume-Uni a étendu l'application de la Convention à Jersey à compter du 1^{er} juillet 1979.

⁸Jusqu'à l'indépendance du Souaziland le 6 septembre 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

Annexe 2

Membres du Conseil administratif et principaux fonctionnaires du Centre

(au 30 juin 1983)

Président du Conseil administratif

A. W. Clausen, Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement és-qualités

Etat contractant	Représentant ¹	Suppléant ¹
Afghanistan	Abdul Wakil	Rajab Ali Yagana
Alllemagne, Rép. fédérale d'	Juergen Warnke	Hans Tietmeyer
Arabie Saoudite	Sheikh Mohammed Abalkhalil	Sheikh Hamad Saud Al-Sayari
Autriche	Herbert Salcher	Hans Seidel
Bangladesh	A. M. A. Muhith	Kazi Faizur Rahman
Belgique	Willy De Clercq	Jean Godeaux
Bénin	Zul-Kifil Salami	Paul Dossou
Botswana	M. D. Mokama*	Q. K. J. Masire*
Burundi	Edouard Kadigiri	Anselme Habonimana
Cameroun	Gibering Bol Alima ²	Louis-Claude Nyassa
Chypre	Simos Vassiliou	E. Hadjipanayiotou
Comores	Mikidache Abdou rahim	Ahmed Abdou
Congo, Rép. Populaire du	Pierre Moussa	André Batanga
Corée, République de	Kyong-Shik Kang	Yeung Ki Hah
Côte d'Ivoire	Abdoulaye Kone	Léon Naka
Danemark	Uffe Elieman-Jensen	Mogens Isaksen
Egypte, République Arabe d'	Mostafa El Said	Irfan A. Shafey ²
Emirates Arabes Unis	Sheikh Hamdan Bin Rashid Al Maktoum	Ahmed Humaid Al-Tayer
Etats-Unis d'Amérique	Donald T. Regan	W. Allen Wallis
Fidji	Charles Walker	Winston Thompson
Finlande	Pekka Vennamo	Annikki Saarela
France	Jacques Delors	Christian Nucci
Gabon	Pascal Nze	J. Félix Mamalepot
Gambie	S. S. Sisay	Mousa Gibril Bala Gaye
Ghana	Kwesi Botchwey	
Grèce	Gerassimos Arsenis	Constantine Vaitsos
Guinée	Mohamed Lamine Touré	Kesso Bah
Guyane	Hugh D. Hoyte	Haslyn Parris
Haute-Volta	François Moussa Zougrana ²	
Iles Salomon	Bartholomew Ulufa'Alu	Felix P. Panjboe
Indonésie	Arifin M. Siregar	Soegito Sastromidjojo
Irlande	Alan M. Dukes	Maurice F. Doyle
Islande	Matthias A. Mathiesen	Albert Gudmundsson
Israël	Moshe Y. Mandelbaum	Ezra Sadan
Italie	Carlo Ciampi	Mario Sarcinelli
Jamaïque	Edward Seaga	Horace Barber
Japon	Noboru Takeshita	Haruo Mayekawa
Jordanie	Hanna Salim Odeh	Mohammad Saleh Al-Horani
Kenya	Arthur Kinyanjui Magugu	H. M. Mule
Koweït	Abdlatif Y. Al-Hamad	Faisal Abdul Razzak Al-Khaled
Lesotho	K. T. J. Rakhetla	M. Sixishe
Libéria	Emanuel O. Gardiner	John G. Bestman
Luxembourg	Ernest Muehlen	Raymond Kirsch
Madagascar	Pascal Rakotomavo	Jean Robiarivony
Malaisie	Tengku Razaleigh Hamzah	Thong Yaw Hong
Malawi	L. Chakakala Chaziya	C. L. Mphande
Mali	Ahmed Mohamed Ag Hamani	Ibrahima Bocar Ba
Maroc	Abdellatif Jouahri	Abdelkader Benslimane
Maurice	Karl Auguste Offman	Madhukarlall Baguant
Mauritanie	Anne Amadou Babaly	M'Rahib Rabou Ould Cheikh Bounena
Népal	Yadav Prasad Pant	Karna Dhoj Adhikary
Niger	Annou Mahamane Mallam	Almoustapha Soumaila
Nigeria	K. K. A. Keazor*	Alhaji Abubakar Alhaji
Norvège	Rolf Presthus	Per G. Schoyen*
Nouvelle-Zélande	B. V. Galvin	C. H. Terry
Ouganda	Apollo Milton Obote	Robert E. Ekinu
Pakistan	Ghulam Ishaq Khan	Ejaz Ahmad Naik
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Phillip Bouraga	John Vulupindi
Paraguay	César Romeo Acosta	Augusto Colmán V.
Pays-Bas	H. O. C. R. Ruding	E. M. Schoo
Philippines	Cesar E. A. Virata	Manuel S. Alba
République centrafricaine	Sylvestre Bangui	Guy Darlan
Roumanie	Petre Gigea	Gheorghe Popescu
Royaume-Uni	Robert Leigh-Pemberton ²	Peter Middleton
Rwanda	J. Damascene Hategekimana	Cleophas Mugaragu
Samoa occidentale	Tofilau Eti Alesana	Kolone Va'ai
Sénégal	Cheikh Hamidou Kane	Matar Seye
Seychelles	Maxime Ferrari	Robert W. J. Grandcourt
Sierra Leone	Salta Jusu-Sheriff	V. A. W. Nylander
Singapour	Hon Sui Sen	J. Y. M. Pillay
Somalie	Abdullahi Ahmed Addou	Mohamad Mohamed Nur
Souaziland	R. J. Strydom	V. E. Sikhondze
Soudan	Ibrahim Moneim Mansour	Abd El Rahman Abd El Wahab
Sri Lanka	Ronnie de Mel	W. M. Tilakaratna
Suède	Kjell-Olof Feldt	Goesta Edgren
Suisse	Anton Hegner*	Peter Vogler*
Tchad	Joseph Yodoyman ²	Laouteg-Guelnodji Koumtog ²
Togo	Koffi Kadanga Walla	Comlanvi Tamata Adrra
Trinité-et-Tobago	G. M. Chambers	Frank Barsotti
Tunisie	Ismael Khelil	Mohamed Ali Souissi
Yougoslavie	Joze Florjancic	Gavra Popovic
Zaire	N Gole Iliku	Bazundama Mbandanu Luzumbulu
Zambie	Nalumino Mundia	Fred Kazungu

Secrétaire général

H. Golsong

¹A l'exception des personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*), les représentants et suppléants indiqués sont, respectivement, Gouverneurs ou Gouverneurs Suppléants de la Banque, membres de plein droit du Conseil administratif, en vertu de l'article 4(2) de la Convention.

²Désignation prenant effet après le 30 juin 1983.

Annexe 3

Listes de conciliateurs et d'arbitres

(au 30 juin 1983)

Partie I. Autorité ayant procédé aux désignations: Président de Conseil administratif

Nationalité	Liste*	NOM Titre	Expiration du mandat***
Peruvien	A	M. Andres A. ARAMBURU MENCHACA Attorney; Member of the Foreign Arbitration Panel of the London Court of Arbitration and of the Executive Committee of the Inter- American Commercial Arbitration Commission	12 fév. 1988
Hollandais	A	M. A. BROCHES Counsellor at Law; Past Vice- President World Bank; Past Secretary-General, ICSID	3 oct. 1986
Espagnol	A	Dr. Bernardo CREMADES Attorney; President of Arbitration Committee of the Superior Council of the Spanish Chamber of Commerce	12 fév. 1988
Uruguayen	A	Prof. Eduardo Jimenez DE ARECHAGA Judge and former President of the International Court of Justice; President World Bank Administrative Tribunal	12 fév. 1988
Français	A	Prof. Berthold GOLDMAN Professor, University of Paris	12 fév. 1988
Américain	A	M. Monroe LEIGH Attorney in international transactions; President of the American Society of International Law	12 fév. 1988
Anglais	A	Dr. F. A. MANN Solicitor; Honorary Professor of Law; Member of the British Council of International and Comparative Law	12 fév. 1988

Partie II. Autorité ayant procédé aux désignations: Etat contractant

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'		
C	Dr. Ernst G. BROEDER Vorstandsmitglied KfW	7 oct. 1988
A	Dr. Ottoarndt GLOSSNER Rechtsanwalt und Notar	7 oct. 1988
A	Dr. Theodor HEINSIUS Chief Corporation Lawyer, Dresdner Bank AG	7 oct. 1988
A	Prof. Dr. Günther JAENICKE	7 oct. 1988
C	Dr. U. R. SIEBEL General Partner, Richard Daus & Co. Bankiers	7 oct. 1988

(à suivre)

*C=Conciliateur; A=Arbitre.

**A moins qu'une note n'indique le contraire, toute personne dont le nom figure sur ces listes est un ressortissant de l'Etat contractant qui l'a désignée.

***Conformément à l'article 15(3) de la Convention, les personnes portés sur les listes dont le mandat est venu à expiration, continuent d'y figurer jusqu'à désignation de leur successeur.

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' (suite)		
A	Dr. Guenther SCHMIDT-RAENTSCH Director of the Department for Civil Law, Federal Ministry of Justice	7 oct. 1988
C	Mr. Rüdiger VON TRESCKOW Geschäftsinhaber der Berliner Handels- und Frankfurter Bank	7 oct. 1988
C	Dr. H. GIESECKE Head Foreign Trade Dept., Deutsche Industrie- und Handelstag	7 oct. 1988
AUTRICHE		
C	Dr. Ladislaus BLASCHEK Bundeskammer der gewerblichen Wirtschaft	3 juil. 1984
C	Dr. Helmut HASCHEK Chairman, Board of Executive Directors, Oesterreichische Kontrollbank AG	3 juil. 1984
A	Dr. Demetre KALUSSIS Em. Professor, Wirtschaftsuniversität	3 juil. 1984
C	Dr. Werner MELIS Director, Austrian Federal Economic Chamber of Commerce	3 juil. 1984
C	Dr. Wolfgang OEHLER Chief Manager, International Division, Oesterreichische Länderbank AG	3 juil. 1984
A	Dr. Thomas LACHS Member, Board of Directors of the Oesterreichische Nationalbank	17 avr. 1989
A	Dr. Guido Nikolaus SCHMIDT-CHIARI Member of the Board, Creditanstalt-Bankverein	3 juil. 1984
A	Dr. Fritz SCHOENHERR Professor, University of Vienna	3 juil. 1984
BELGIQUE		
A	Baron Hubert J. N. ANSIAUX Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique	6 juin 1983
C	M. Paul H. F. CALLEBAUT Président de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie	12 avr. 1985
C	M. André DEQUAE Ancien Ministre, Président honoraire de la Chambre des Représentants	12 avr. 1985
A	M. Franz DE VOGHEL Président de l'Institut de Réescompte et de Garantie	17 juin 1983
A	M. Robert P. HENRION Professeur d'Université	6 juin 1983
C	M. Maurits NAESSENS Président honoraire de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Belgique	12 avr. 1985
C	Professeur F. ROGIERS Professeur à l'Université de Gand	17 juin 1983
A	Baron J. VAN HOUTTE Ministre d'Etat et Ancien Premier Ministre	6 juin 1983
BENIN		
C	M. Brunou AMOUSSOU Directeur Général, Banque Commerciale du Bénin	5 fév. 1988
A	M. Maurille CODJIA Président de la Chambre Judiciaire, Cour Populaire Centrale	5 fév. 1988
C	M. Augustin DE CAMPOS Expert Comptable Fiduciaire, Commissaire des Sociétés	5 fév. 1988

(à suivre)

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
BENIN (suite)		
A	M. Alexandre DURAND Président de la Cour d'Appel	5 fév. 1988
A	M. Frédéric HOUNDETON Directeur de Cabinet, Cour Populaire Centrale	5 fév. 1988
C	M. Raffael LOKO Directeur, Industrie Alimentaire	5 fév. 1988
C	M. Emile PARISO Directeur Général, Société Béninoise Electricité et Eau	5 fév. 1988
A	M. Ismail TIDJANI SERPOS Procureur Général, Parquet Populaire	5 fév. 1988
CAMEROUN		
C	M. Sadou HAYATOU Directeur Général de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Cameroun (BICIC)	21 sept. 1987
A	M. François-Xavier MBOUYOM Directeur de la Législation au Ministère de la Justice	21 sept. 1987
A	M. Marcel NGUINI Président de la Cour Suprême	21 sept. 1987
C	M. Augustin NJAWE Directeur de l'Industrie au Ministère de l'Economie et du Plan	21 sept. 1987
C	M. Etienne NTSAMA Directeur Général de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO)	21 sept. 1987
A	M. NYO WAKAI Président de la Cour d'Appel de Bamenda	21 sept. 1987
A	M. RISSOUK à MOULONG Président de la Cour d'Appel de Yaoundé	21 sept. 1987
C	M. Idriss VESSAM NJOYA Directeur de la Programmation au Ministère de l'Economie et du Plan	21 sept. 1987
CHYPRE		
C A	Mr. Nicos G. DIMITRIOU Former Ambassador of Cyprus	5 sept. 1985
C A	Mr. Paschalis L. PASCHALIDES Executive Chairman, Hellenic Mining Co., Ltd.	5 sept. 1985
C A	Mr. Criton G. TORNARITIS Attorney-General	5 sept. 1985
C A	Mr. Michael A. TRIANTAFYLIDIS President, Supreme Court	5 sept. 1985
COMORES		
C A	M. Nidhoim ATTOUMANE Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé	1 sept. 1987
C A	Mme Kassim HARIMIA Direction Générale des Affaires Economiques	1 sept. 1987
C A	M. Said MSHANGAMA Contrôleur financier de la République	1 sept. 1987
C A	M. Ali SALIM Procureur Général de la Cour Suprême	1 sept. 1987
COREE, REPUBLIQUE DE		
A	Mr. Tae Sop CHONG Attorney-at-Law	10 mars 1986
C	Mr. Soo Chang CHUNG Chairman, Doosan Group of Companies	10 mars 1986

(à suivre)

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
COREE, REPUBLIQUE DE (suite)		
C	Mr. Chong Dai KIM Chairman, Dae-jeon Leather Industrial Co., Ltd.	10 mars 1986
A	Dr. Jisu KIM Professor, Hankuk University of Foreign Studies	10 mars 1986
C	Dr. Tae Hee LEE Attorney-at-Law	10 mars 1986
A	Mr. Pomsik OH President, Stella Korea Ltd.	10 mars 1986
C	Dr. Ei Whan PAI President, Korea Overseas Economic Research Institute	10 mars 1986
A	Dr. Joon Mo YANG Attorney-at-Law	10 mars 1986
DANEMARK		
C A	Mr. I. FOIGHEL Professor, LL.D.	20 sept. 1985
C A	Mr. Henning KROG High Court Judge	20 sept. 1985
C A	Mr. Hans TOPSØE-JENSEN President, Maritime and Commercial Court	20 sept. 1985
C A	Mr. Jørgen TROLLE Retired President of the Supreme Court	20 sept. 1985
ETATS-UNIS D'AMERIQUE		
C	Mr. James Coffin GREENE Attorney	16 mars 1987
C	Mr. Peter H. KAMINER Attorney	16 mars 1987
C	Mr. Bayless Andrew MANNING Attorney	16 mars 1987
A	Mr. Myres Smith McDOUGAL Professor of Law at Yale University	16 mars 1987
A	Mrs. Soia MENTSCHIKOFF Dean of the University of Miami (Florida) Law School	16 mars 1987
C	Mr. Seymour Jeffrey RUBIN Professor of Law at American University	16 mars 1987
A	Mr. Oscar SCHACHTER Professor of Law at Columbia University	16 mars 1987
A	Mr. Detlev Frederick VAGTS Professor of Law at Harvard University	16 mars 1987
FIDJI		
C	Mr. Cyril Donald AIDNEY Chartered Accountant, Resident Partner, Wilberfoss & Aidney	31 juil. 1986
A	Mr. Qoriniasi BALE Solicitor General	31 juil. 1986
C	Mr. Gerald S. W. BARRACK Chartered Accountant, Managing Director of Stinson Pearce Group	31 juil. 1986
A	Mr. Kishore GOVIND Judge of the Supreme Court	10 mars 1987
C	Mr. M. S. Sahu KHAN Barrister and Solicitor	31 juil. 1986
A	Mr. Arthur Dignan LEYS Barrister and Solicitor; Partner of legal firm of Munro, Leys & Co.	31 juil. 1986

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
FIDJI (suite)		
A	Mr. G. MISHRA Judge of the Supreme Court	31 juil. 1986
C	Mr. Mosese QIONIBARAVI Managing Director of Naviti Investments Ltd.; Speaker in the House of Representatives	31 juil. 1986
FINLANDE		
C A	Dr. Bengt H. G. A. BROMS Professor of International and Constitutional Law, University of Helsinki	6 dec. 1986
FRANCE		
C A	M. Jean-Jacques de BRESSON Conseiller d'Etat	11 mars 1987
C	M. CHABRAND Conseiller à la Cour de Cassation	11 mars 1987
A	M. René Jean DUPUY Professeur, Faculté de Droit et des Sciences économiques de Nice	11 mars 1987
C A	M. Paul J. M. REUTER Professeur, Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris	11 mars 1987
C	M. Henry TOUBAS Avocat Général à la Cour de Cassation	11 mars 1987
A	M. Michel VIRALLY Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris	11 mars 1987
GABON		
C A	M. Léon AUGE Ministre délégué à la Présidence de la République	24 juin 1978
C A	M. Jean-Pierre LEMBOUMBA Commissaire au Plan	24 juin 1978
C A	M. Marc MBA-NDONG Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Economie Rurale	24 juin 1978
C A	M. Jean François NTOUTOUME Secrétaire Général du Conseil Gabonais des Chargeurs	24 juin 1978
GHANA		
A	The Hon. Mr. Justice I. K. ABBAN Justice of Appeal	30 juin 1983
C	Mr. A. E. ANIN	30 juin 1983
C	Mr. J. ARTHUR Barrister-at-Law	30 juin 1983
A	Dr. S. K. B. ASANTE Senior Adviser, UN Centre on Transnational Corporations	30 juin 1983
C	The Hon. Mr. Justice G. R. M. FRANCOIS Judge of the Supreme Court	30 juin 1983
A	Dr. G. KORANTENG-ADDOW	30 juin 1983
C	Mr. T. A. TOTOE Barrister-at-Law	30 juin 1983
A	Mr. C. B. K. ZWENNES Barrister-at-Law	30 juin 1983

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
GUINEE		
CA	Mr. Damou SACKO Directeur des Affaires Juridiques à la Présidence de la République	15 jan. 1987
CA	Mr. M. Mamba SANO Assistant, Institut National de Recherches Scientifiques	15 jan. 1987
GUYANE		
A	Mr. H. B. S. BOLLERS General Legal Adviser, Attorney General's Chambers	31 août 1987
C	Mr. Dhanessar JHAPPAN	31 août 1987
C	Mr. Gavin KENNARD Agricultural Adviser to the Executive President of Guyana	31 août 1987
A	Mr. C. Lloyd LUCKHOO Attorney-at-Law	31 août 1987
A	Mr. Rex H. McKAY Attorney-at-Law	31 août 1987
C	Mr. Winston MURRAY Permanent Secretary, Ministry of Trade and Consumer Protection	31 août 1987
A	Mr. Salahuddeen M. A. NASIR Attorney-at-Law	31 août 1987
C	Cde Yesu PERSAUD Executive Chairman Guyana Liquor Corp. Ltd.	31 août 1987
HAUTE-VOLTA		
CA	M. James LECARDEUR ¹ Inspecteur Général d'Etat	31 mai 1973
CA	M. Hyacinthe OUEDRAOGO	31 mai 1973
CA	M. K. Lazare SORE Directeur du Commerce, Ministère des Finances et du Commerce	31 mai 1973
CA	M. Charles S. TRAORE Président de la Cour Suprême	31 mai 1973
INDONESIE		
CA	Mr. R. HERTATIJANTO Retired Alternate Governor, Bank Indonesia	5 août 1985
CA	Prof. Dr. Abdurrasyid PRIYATNA Professor of International and Air and Space Law	5 août 1985
CA	Prof. Dr. Rochmat SOEMITRO Professor of Tax Law	5 août 1985
IRLANDE		
CA	Mr. Henry BARRON Senior Counsel	16 déc. 1987
CA	Mr. James N. DUDLEY Solicitor	16 déc. 1987
CA	Mr. Ernest J. MARGETSON Solicitor	16 déc. 1987
ITALIE		
CA	Mr. Piero BERNARDINI General Counsel for International Affairs, ENI	23 nov. 1987
CA	Prof. Andrea GIARDINA	23 nov. 1987
CA	Prof. Giorgio SACERDOTI	23 nov. 1987
CA	Mr. Giorgio SANGIORGIO "Avvocato Generale" of the Bank of Italy	23 nov. 1987

¹Nationalité française.

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
JAMAÏQUE		
C	Mr. Carlton ALEXANDER Managing Director, Grace Kennedy & Co., Ltd.	27 mai 1987
C	Mr. Christopher BOVELL Attorney-at-Law	27 mai 1987
C	Mr. Oswald H. DUNN Attorney-at-Law	27 mai 1987
A	Mr. A. B. EDWARDS Attorney-at-Law	27 mai 1987
A	Mr. R. N. A. HENRIQUES Attorney-at-Law	27 mai 1987
C	Mr. Mayer MATALON Director, Industrial Commercial Developments	27 mai 1987
A	Mr. Ken RATTRAY Privy Councillor	27 mai 1987
A	Mr. Ronald WILLIAMS Attorney-at-Law	27 mai 1987
JAPON		
C	Mr. Morihisa EMORI Director General, Center for Foreign Trade Study	23 déc. 1986
A	Mr. Sumio HARA Advisor/Consultant, The Bank of Tokyo	23 déc. 1986
A	Mr. Ichiro KATO Professor, University of Tokyo	23 déc. 1986
A	Mr. Taiichiro MATSUO President, Marubeni Corporation	23 déc. 1986
C	Mr. Hisashi MURATA Director-General, Japan External Trade Organization	23 déc. 1986
A	Mr. Takao NAGATA Chairman, Hitachi-Shipbuilding & Engineering Co., Ltd.	23 déc. 1986
C	Mr. Tohru NAKAGAWA Judge, Permanent Arbitration Court	23 déc. 1986
C	Mr. Naokado NISHIHARA Chairman, Board of Directors, The Daiichi Mutual Fire & Marine Insurance Company	23 déc. 1986
JORDANIE		
CA	Mr. Ahmad T. AL-KHALIL Advocate	9 juil. 1985
CA	Mr. Faiq Farah HALAZUN Retired Judge, Supreme Court and High Court of Justice	9 juil. 1985
CA	Dr. Hisham R. HASHEM Advocate	9 juil. 1985
CA	Mr. Omar NABULSI Attorney	9 juil. 1985
KENYA		
A	Mr. B. Mareka GECAGA Chairman and General Manager, B.A.T. Kenya Ltd.	13 fév. 1986
A	Mr. James F. H. HAMILTON Advocate	13 fév. 1986
C	Mr. Brian H. HOBSON Managing Director, East African Breweries Ltd.	13 fév. 1986
C	Mr. Samuel N. WARUHIU Advocate	13 fév. 1986

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
LESOTHO		
C A	The Hon. Mr. Justice J. T. MAPETLA Chief Justice of Lesotho	16 août 1980
C A	The Hon. Mr. Justice M. P. MOFOKENG Puisne Judge	2 mai 1983
LUXEMBOURG		
C A	Dr. jur. Ernest ARENDT Avocat-avoué	8 oct. 1988
C A	M. Alex BONN Avocat-avoué	8 oct. 1988
C A	M. François GOERENS Docteur en droit	8 oct. 1988
C A	M. Fernand ZURN Avocat-avoué	8 oct. 1988
MADAGASCAR		
A	M. Césaire MANJAKAVELO Magistrat-Avocat général	9 juil. 1987
A	Mme. Berthe RABEMAHEFA Membre de la Haute Cour Constitutionnelle	31 août 1987
A	M. Henri RAHARIJAONA Ambassadeur à Paris	9 juil. 1987
C	M. Honoré RAKOTOMANANA Magistrat—Secrétaire Général du Ministère de la Justice	8 juin 1983
C	M. Noël RAKOTONDRAMBOA Directeur des Etudes au Ministère de la Justice	31 août 1987
A	M. Justin RAKOTONIAINA Professeur de Droit à l'Université de Madagascar	9 juil. 1987
C	M. Raymond RANJEVA Professeur de Droit à l'Université de Madagascar	9 juil. 1987
C	M. Yves Marcel RAZANAMASY Magistrat—Membre de la Haute Cour Constitutionnelle	9 juil. 1987
MAROC		
C A	M. Bensalem AHMED Trésorier Général, Ministère des Finances	22 août 1980
C A	M. Abdellaziz A. FILALI Premier Président de la Cour d'Appel de Casablanca	22 août 1980
C A	M. Othmane SLIMANI Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre	22 août 1980
C A	M. Ahmed ZEGHARI Premier Président de la Cour Spéciale de Justice	22 août 1980
MAURICE		
C A	Mr. Jean Marc DAVID, QC Barrister	9 juin 1982
C A	Mr. A. Hamid MOOLLAN Barrister	9 juin 1982
MAURITANIE		
C A	M. Pierre LAMPUE ² Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973

(à suivre)

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
MAURITANIE (suite)		
C A	M. Henry SOLUS ³ Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973
C A	M. George E. H. VEDEL ³ Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris	11 juil. 1973
NIGERIA		
C	Mr. Musa BELLO Permanent Secretary, Federal Ministry of Finance	21 juin 1983
C	Mr. Adamu CIROMA Governor of Central Bank of Nigeria	21 juin 1983
A	Mr. H. F. DAVID-WEST Deputy Solicitor-General of the Federation	21 juin 1983
A	Mr. Justice S. E. J. ECOMA Judge of the Cross River State	21 juin 1983
C	Mr. Anofi S. GUOBADIA Chairman/Managing Director, Maiden Electronics Works Ltd.	21 juin 1983
A	Mr. O. JEMIYO Principal State Counsel	21 juin 1983
C	Dr. Michael OMOLAYOLE Chairman, Lever Brothers Nigeria Limited	21 juin 1983
A	Mr. Kehinde SOFOLA Private Legal Practitioner	21 juin 1983
NORVEGE		
C A	Dr. Per BRUNSVIG Doctor of Law; Barrister of the Supreme Court	9 oct. 1986
C A	Mr. Jens Chr. HAUGE Barrister of the Supreme Court	9 oct. 1986
C A	Mr. Hans M. MICHELSEN Supreme Court Judge	9 oct. 1986
C A	Mr. Rolv E. RYSSDAL Chief Judge of the Supreme Court	9 oct. 1986
OUGANDA		
A	Mr. Godfrey L. BINAISA, QC	30 oct. 1973
A	Mr. Tom Walter BURUKU	28 mars 1979
C	Mr. Y. KYESIMIRA Lecturer in Economics, Makerere University	30 oct. 1973
A	Mr. C. MBOIJANA Barrister	30 oct. 1973
C	Mr. D. J. K. NABETA Managing Director, Nile Breweries, Ltd.	30 oct. 1973
C	Mr. Semei NYANZI Chairman, Uganda Development Corporation	30 oct. 1973
C	Dr. J. J. OLOYA	30 oct. 1973
PAKISTAN		
A	Mr. Mohammad AKRAM Retired Judge, Supreme Court	24 oct. 1985
C	Mr. Mohammad Yaqub ALI Former Chief Justice of Pakistan	24 oct. 1985
C	Mr. A. K. BROHI Senior Advocate, Supreme Court	24 oct. 1985

(à suivre)

*Nationalité française.

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
PAKISTAN (suite)		
C	Mr. Sharaf FARIDI Advocate, Supreme Court	25 sept. 1985
A	Mr. Inayat Elahi KHAN Advocate General, NWFP Province	25 sept. 1985
C	Mr. Iqbal Ahmed KHAN Advocate, Supreme Court	25 sept. 1985
A	Mr. Justice S. A. NUSRAT Secretary, Ministry of Law and Parliamentary Affairs	25 sept. 1985
A	Mr. Syed Sharifuddin PIRZADA Attorney-General for Pakistan	24 oct. 1985
PAYS-BAS		
C	Prof. Mr. H. J. HOFSTRA Em. Professor of Law, University of Leyden	2 juin 1981
C	Dr. Marius W. HOLTROP Retired President, De Nederlandsche Bank N.V.	2 juin 1981
C	Prof. Dr. P. KUIN Professor of General Management at the Erasmus University	2 juin 1981
CA	Prof. Mr. P. LIEFTINCK	2 juin 1981
A	Prof. Dr. Pieter SANDERS Professor Emeritus at the Law Faculty of the Erasmus University	2 juin 1981
A	Prof. Dr. J. C. SCHULTSZ Professor at Erasmus University	2 juin 1981
A	Mr. C. R. C. WIJCKERHELD Bisdom Barrister	2 juin 1981
PHILIPPINES		
CA	Ms. Lilia BAUTISTA Assistant Minister, Ministry of Industry	12 mars 1985
CA	Mr. Roberto CONCEPCION	12 mars 1985
CA	Mr. Florentino FELICIANO Attorney	12 mars 1985
CA	Mr. Efren I. PLANA Commissioner of Internal Revenue	12 mars 1985
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE		
A	M. Célestin GAOMBALE Directeur Général de l'UBAC	27 oct. 1986
C	M. Antoine GROTHE Procureur Général à la Cour d'Appel	27 oct. 1986
C	M. Albert KOUDA Président de la Cour d'Appel	27 oct. 1986
C	M. Joseph MANDE-DJAPOU Conseiller à la Cour Suprême	27 oct. 1986
A	M. Léopold SAMBA Directeur Général du Commerce	27 oct. 1986
C	M. Levy SOBANGUE Conseiller à la Cour Suprême	27 oct. 1986
ROUMANIE		
A	Mrs. Florica ANDREI Member of the Supreme Court	4 déc. 1981
A	Mr. Virgil ANTON Member of the Supreme Court	4 déc. 1981
C	Mr. Constantin BEJENARU Counsellor at the Legislative Council	4 déc. 1981

(à suivre)

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
ROUMANIE (suite)		
C	Mr. Nicolae DUTA Deputy Director, Ministry of Finance	4 déc. 1981
A	Mr. Ioan FILIP Counsellor at the Legislative Council	4 déc. 1981
A	Mr. Teodor PETRESCU Chief Justice, Constantza County Court	4 déc. 1981
C	Mr. Teofil POP Deputy Director, Ministry of Justice	4 déc. 1981
C	Mr. Romul VONICA Chief Justice, Jassy County Court	4 déc. 1981
ROYAUME-UNI		
A	Mr. Maurice E. BATHURST, CMG, CBE, QC Barrister	27 avr. 1987
C	Sir Adrian CADBURY Chairman, Cadbury Schweppes Ltd.	27 avr. 1987
A	Mr. David A. O. EDWARD, CMG, QC Advocate of the Scottish Bar	27 avr. 1987
C	Sir Alexander Anthony JARRATT, CB Chairman and Chief Executive, Reed International	27 avr. 1987
A	Mr. Elihu LAUTERPACHT, QC Reader in International Law, University of Cambridge	27 avr. 1987
A	Mr. Patrick William MEDD, OBE, QC Judge	27 avr. 1987
C	Sir Alan (Keir) ROTHNIE, KCVO, CMG, LL.D. Ambassador (retired)	27 avr. 1987
C	Mr. A. Maxwell STAMP Chairman, Maxwell Stamp Associates Ltd.	27 avr. 1987
SENEGAL		
A	M. El Hadj Demba DIOP Directeur du Financement du Plan	29 jan. 1986
A	M. Tanor Thiendella FALL Directeur général de l'Union Sénégalaise de Banques	29 jan. 1986
A	M. Kéba M'BAYE Président de la Cour Suprême du Sénégal	29 jan. 1986
A	M. Famara Ibrahima SAGNA Directeur général de la Banque nationale de développement du Sénégal	29 jan. 1986
SINGAPOUR		
C A	Mr. Sek Keong CHAN ⁴ Member of Military Court of Appeal	20 mai 1986
C A	Mrs. Sook Yee TAN Dean, Faculty of Law, National University of Singapore	20 mai 1986
SRI LANKA		
A	Mr. T. MURUGASER Director, C. W. Mackie & Co., Ltd.	26 fév. 1986
A	Major-General Anton MUTTUKUMARU, OBE, ED Retired Government Servant	26 fév. 1986
C	Mr. N. G. P. PANDITHARATNA Senior Partner, Ford Rhodes Thornton & Co.	26 fév. 1986

(à suivre)

*Nationalité malaisienne.

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
SRI LANKA (suite)		
A	Mr. A. M. S. PERERA Director, Reckitt & Colman of Ceylon, Ltd.	26 fév. 1986
C	Mr. E. P. Paul PERERA Deputy Director General, Greater Colombo Economic Commission	26 fév. 1986
C	Dr. H. W. TAMBIAH	26 fév. 1986
A	Mr. K. WIJEWEERA	26 fév. 1986
SUEDE		
C	Mrs. Birgitta BLOM Justice, Svea Court of Appeal	25 sept. 1985
C	Mr. Gunnar GLIMSTEDT General Counsel and Director of Aktiebolaget SKF	25 sept. 1985
A	Mr. Hans HERRLIN Executive Vice President, A. Johnson and Co.	25 sept. 1985
C	Mr. Ove KJELLGREN Vice President Administration, Luossavaara-Kirunavaara AB	25 sept. 1985
A	H. E. Gunnar LAGERGREN Marshal of the Realm	25 sept. 1985
A	Mr. Sten RUDHOLM President, Svea Court of Appeal	25 sept. 1985
C	Mr. Sten SILJESTRÖM Corporate General Counsel and Senior Vice-President of ASEA AB	25 sept. 1985
A	Mr. Ivan WALLENBERG President, Supreme Restitution Court for Berlin	25 sept. 1985
SUISSE		
C	M. Gérard BAUER Administrateur de Sociétés	17 avr. 1989
A	M. R. L. BINDSCHEDLER Ancien Ambassadeur et Jurisconsulte de Département fédéral des affaires étrangères	9 déc. 1986
A	M. Pierre CAVIN Ancien président du Tribunal fédéral suisse	17 avr. 1989
C	M. Matthias KUMMER Secretary of the Vorort of the Swiss Federation of Commerce and Industry	6 avr. 1987
A	M. Pierre A. LALIVE Professeur à l'Université de Genève et à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales	9 déc. 1986
C	M. Guido LEPORI Ancien Ambassadeur de Suisse	9 déc. 1986
C	Dr. Hugo VON DER CRONE Directeur général du Crédit Suisse	9 déc. 1986
A	M. Alfred E. VON OVERBECK Professeur de l'Université de Fribourg	9 déc. 1986
TOGO		
CA	Me Ayité D'ALMEIDA Avocat Défenseur	18 juil. 1984
CA	Me Bébi OLYMPIO Magistrat	18 juil. 1984
CA	Me Aregba POLO Procureur de la République	18 juil. 1984
CA	Me Anani Ignacio SANTOS Avocat Défenseur	18 juil. 1984

Annexe 3 (suite)

ETAT CONTRACTANT Liste*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
TUNISIE		
A	M. Hamda BEJI Président Directeur Général de la Banque Nationale de Tunisie	27 fév. 1986
C	M. Mohamed BOUSBIA Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie	27 fév. 1986
A	M. Tijani CHELLI Président Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements	27 fév. 1986
A	M. Hédi ENNEIFAR Président Directeur Général de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	27 fév. 1986
A	M. Habib GHENIM Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banques	27 fév. 1986
C	M. Nourreddine KOOBA Directeur Général du Budget au Ministère des Finances	27 fév. 1986
C	M. Salah Ben MBARKA Secrétaire Général du Ministère des Finances	27 fév. 1986
C	M. Nouri ZORGATI Directeur Général de l'Institut d'Economie	27 fév. 1986
YOUGOSLAVIE		
C A	Prof. Dr. Ksente BOGOEV Professor, Faculty of Economics, Skopje University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Stojan CIGOJ Professor, Faculty of Laws, Ljubljana University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Aleksandar GOLDSTAJN Professor, Faculty of Laws, Zagreb University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Vladimir JOVANOVIC Professor, Faculty of Laws, Belgrade University	15 jan. 1974

**Dispositions relatives au CIRDI dans les accords internationaux
et les lois nationales relatives aux investissements**

Dispositions relatives au CIRDI dans les accords internationaux

Le Centre a préparé une collection de traités bilatéraux relatifs à la promotion et à la protection des investissements qui comprend près de 200 traités conclus depuis 1960. Cette collection se compose à présent de deux volumes sur feuillets mobiles publiés en 1983 par Oceana Publications, Inc., Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats Unis). Le premier volume couvre les années 1960 à 1974. Le second volume inclut les traités conclus depuis 1975.

Les traités se référant à la conciliation ou à l'arbitrage CIRDI sont identifiés dans l'indexe sommaire de la collection.

La collection peut être obtenue de l'Oceana Publications Inc.

Dispositions relatives au CIRDI dans les lois nationales relatives aux investissements

Pays	Titre	Date	Référence
Bénin	Loi no 82.005 du 20 mai 1982 portant code des investissements	20 mai 1982	[Art. 57(2)]
Egypte, République arabe d'	Loi no 43 de 1974 sur l'investissement de fonds arabes et étrangers et les zones franches, amendée par Loi no 32, 1977	19 juin 1974 5 juin 1977	J.O. (Egypte) 27 juin 1974, No. 26 [Art. 8] J.O. (Egypte) 5 juin 1977
	Décret no 375 de 1977 concernant les règlements relatifs à la loi sur l'investissement de fonds arabes et étrangers et les zones franches	1977	J.O. (Egypte) [Art. 45]
Ghana	Loi 437 du 11 août 1981, portant le Code des Investissements, 1981	11 août 1981	[Art. 17]
Haute-Volta	Ordonnance no 78/010 du 3 mars 1978, portant code des investissements en République de Haute-Volta	3 mars 1978	J.O. (Haute-Volta) 23 mars 1978 [Art. 20]
Madagascar	Ordonnance no 73-057 portant code des investissements	19 sept. 1973	J.O. (Madagascar) 21 sept. 1973, p.3022 [Préambule]
Niger	Loi no 74-18 du 11 mars 1974, portant modification des lois 68-24 du 31 juillet 1968 et 71-2 du 29 janvier 1971, sur le régime des investissements au Niger	11 mars 1974	J.O. (Niger) 15 mars 1974 [Art. 27]
	Décret no 75-121 du 17 juillet 1975, fixant les conditions d'application de La Loi no 74-18	17 juillet 1975	J.O. (Niger) 1 ^{er} août 1975 [Art. 6]
Soudan	Loi de 1980 sur l'encouragement des investissements	26 avril 1980	[Art. 32]
Sri Lanka	Loi no 4 de 1978 concernant la Commission économique du Greater Colombo	31 jan. 1978	J.O. (Sri Lanka) [Art. 26]
Tunisie	Loi no 81-56 du 23 juin 1981, portant encouragement des investissements industriels et décentralisation industriel	23 juin 1981	J.O. (Tunisie) 26 juin 1981 [Art. 25]
Zaire	Loi no 79-027 du 28 septembre 1979	28 sept. 1979	[Art. 36]

Résolutions du Conseil Administratif

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil administratif au cours de sa seizième session annuelle le 8 septembre 1982:

AC(16)/RES/50—APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'approuver le seizième rapport annuel sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au document AC/82/3.

AC(16)/RES/51—ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1983

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983, le budget figurant au paragraphe 2 du document AC/82/1, ainsi que révisé par le document AC/82/1/Rev.

Etats financiers

Montants exprimés en dollars EU

Variations du solde du fonds

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	1983	1982
Contribution de services apportée au Centre par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . .	\$246.929	\$238.268
Acomptes versés au Centre par les parties à des procédures d'arbitrage	60.000	80.000
Dépenses effectuées pour le compte du Centre par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . .	(246.929)	(238.268)
Décaissements effectués par le Centre pour financer honoraires et dépenses au titre de procédures d'arbitrage	(60.830)	(21.502)
Diminution (augmentation) des acomptes versés pour les parties à des procédures d'arbitrage	830	(58.498)
Variation du solde du fonds	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Composition du solde du fonds

	30 juin 1983	30 juin 1982
Banque	\$ 59.504	\$ 62.998
Acomptes de parties à des procédures d'arbitrage	(57.668)	(58.498)
Dû à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	(1.836)	(4.500)
Solde du fonds	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Note aux états financiers

30 juin 1983 et 30 juin 1982

Le Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre le Centre et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui est entré en vigueur le 14 octobre 1966, stipule *inter alia* que, sauf dans la mesure où le Centre peut s'être fait rembourser par les parties à des procédures les honoraires et frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux ou des comités d'arbitres, la Banque fournira gratuitement les services, locaux et matériels suivants:

- 1) les services de membres du personnel et de consultants; et
- 2) d'autres services administratifs, locaux et matériels, tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

(à suivre)

Le Centre n'a pas de sources propres de recettes. Les dépenses indiquées pour le compte du Centre représentent la valeur des services fournis par la Banque et ne recouvrent que les montants identifiés par celle-ci comme se rapportant directement au Centre; elles ne comprennent donc aucuns frais indirects ou généraux. Les contributions indiquées — \$246.929 dollars en 1983 et \$238.268 dollars en 1982 — représentent la valeur des services fournis par la Banque, diminuée des remboursements effectués par le Centre sur le produit de la vente de ses publications et des droits d'enregistrement. Les dépenses engagées par la Banque pour le compte du Centre se présentent comme suit:

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	1983	1982
Services du personnel	\$181.658	\$159.229
Services contractuels, déplacements, communications, divers	48.119	43.226
Imprimerie	29.152	40.357
	<u>\$258.929</u>	<u>\$242.812</u>
Moins: Remboursements effectués par le Centre sur la vente de ses publications et les droits d'enregistrement	12.000	4.544
Total	<u>\$246.929</u>	<u>\$238.268</u>

Les dépenses du Centre qui peuvent être attribuées à des procédures d'arbitrage sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à effectuer des acomptes périodiquement afin de couvrir ces dépenses. Les soldes de trésorerie qui apparaissent dans la composition du solde du fonds représentent les acomptes versés par les parties à des procédures et les montants dus à la Banque.

Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du rapport annuel.

Publications du CIRDI

Travaux préparatoires de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats
(4 volumes, anglais, espagnol et français)

- CIRDI/2 Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/3 Liste des Etats contractants et autres signataires de la Convention
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/4/Rev.1 Règlements
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/5/Rev.1 Clauses modèles de consentement à la compétence du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/7 Publications du CIRDI
(anglais, espagnol, français) [en révision]
- CIRDI/8 Liste des Etats contractants et des mesures qu'ils ont prises en vertu de la Convention
(anglais, espagnol, français) [en révision]
- CIRDI/10 Liste de conciliateurs et d'arbitres
[Publiée dans le rapport annuel]
- CIRDI/11/Rev.1 Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/12 Brochure d'information sur le Centre
(anglais, espagnol, français)
- CIRDI/13 Bibliographie concernant le CIRDI
(anglais)
- CIRDI/14/A Règlement de Procédure Relatif aux Instances d'Arbitrage
(anglais)





CIRDI

SIEGE:

1818 H Street, N.W.

Washington, D.C., 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234

Adresse télégraphique: ICSID

